

Butaprimés Pro



L'énergie est notre avenir, économisons-là !

Quels sont les travaux concernés ?



Pour être éligible à la prime CEE, il est impératif que l'équipement installé réponde à des **critères spécifiques**.



Vous pouvez consulter les conditions d'éligibilité détaillées en cliquant sur le lien associé à la **fiche d'opération standardisée** dans les tableaux ci-dessous.



Pour être éligible à la **prime CEE bonifiée**, en complément des critères d'éligibilité requis, l'équipement doit être conforme à une condition supplémentaire concernant le **remplacement du système de chauffage existant**.



Coup de pouce

Butagaz propose des **primes bonifiées** en tant que signataire de la charte Coup de Pouce **Chauffage des bâtiments collectifs et tertiaires**.

Zones climatiques

Pour certains types d'opérations, le montant des primes CEE est conditionné par la zone climatique (H1, H2, H3) associée à l'adresse des travaux.

H1	H2	H3
01 Ain	04 Alpes de Haute Provence	06 Alpes Maritimes
02 Aisne	07 Ardèche	11 Aude
03 Allier	09 Ariège	13 Bouches Du Rhône
05 Hautes Alpes	12 Aveyron	20 Corse
08 Ardennes	16 Charente	30 Gard
10 Aube	17 Charente Maritime	34 Hérault
14 Calvados	18 Cher	66 Pyrénées Orientales
15 Cantal	22 Cotes d'Armor	83 Var
19 Corrèze	24 Dordogne	971 Guadeloupe
21 Cote d'or	26 Drome	972 Martinique
23 Creuse	29 Finistère	973 Guyane
25 Doubs	31 Haute Garonne	974 La Réunion
27 Eure	32 Gers	976 Mayotte
28 Eure et Loir	33 Gironde	
38 Isère	35 Ile et Vilaine	
39 Jura	36 Indre	
42 Loire	37 Indre et Loire	
43 Haute Loire	40 Landes	
45 Loiret	41 Loir et Cher	
51 Marne	44 Loire Atlantique	
52 Haute Marne	46 Lot	
54 Meurthe et Moselle	47 Lot et Garonne	
55 Meuse	48 Lozère	
57 Moselle	49 Maine et Loire	
58 Nièvre	50 Manche	
59 Nord	53 Mayenne	
60 Oise	56 Morbihan	
61 Orne	64 Pyrénées Atlantiques	
62 Pas de Calais	65 Hautes Pyrénées	
63 Puy de Dôme	72 Sarthe	
67 Bas Rhin	79 Deux Sèvres	
68 Haut Rhin	81 Tarn	
69 Rhône	82 Tarn et Garonne	
70 Haute Saône	84 Vaucluse	
71 Saône et Loire	85 Vendée	
73 Savoie	86 Vienne	
74 Haute Savoie		
75 Paris		
76 Seine Maritime		
77 Seine et Marne		
78 Yvelines		
80 Somme		
87 Haute Vienne		
88 Vosges		
89 Yonne		
90 Territoire de Belfort		
91 Essonne		
92 Hauts de Seine		
93 Seine Saint Denis		
94 Val de Marne		
95 Val d'Oise		
975 St Pierre et Miquelon		

A blue cartoon bear is holding a large white rectangular sign in front of its chest. The bear's head is visible above the sign, and its legs are visible below. The bear has a friendly expression with one eye visible. The sign contains the text "Primes Secteur Résidentiel" in blue and yellow.

Primes
Secteur
Résidentiel



Prime bonifiée

RACCORDEMENT D'UN BATIMENT RESIDENTIEL À UN RESEAU DE CHALEUR

Le montant de la prime est fonction du nombre de logements

A titre d'exemple, pour le raccordement d'un bâtiment
comportant moins de 125 logements :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-137 Remplacement d'une chaudière au charbon, fioul ou gaz Le réseau de chaleur est alimenté majoritairement par des énergies renouvelables	69 600 €		



Prime bonifiée

POMPE À CHALEUR COLLECTIVE À ABSORPTION DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux,
du type de PAC (puissance, Etas), des usages (chauffage et/ou eau chaude
sanitaire), du nombre de logements et du type de combustible
qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple, pour l'installation d'une PAC < 400 kW avec un Etas > 120%
pour le chauffage d'un bâtiment comportant 30 logements :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-150 Remplacement d'une chaudière au fioul	22 898 €	18 757 €	12 424 €



Prime bonifiée

CHAUDIERE BIOMASSE COLLECTIVE

Le montant de la prime est fonction puissance chaudière et des besoins annuels en chaleur du type combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple, pour l'installation d'une chaudière biomasse de puissance > à 500 kW avec une quantité chaleur de 1 000 MWh/an :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-165 Remplacement d'une chaudière au fioul	78 880 €		



Prime bonifiée

POMPE À CHALEUR COLLECTIVE DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, du type de PAC (puissance, Etas), des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire), du nombre de logements et du type de combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple, pour l'installation d'une PAC avec un Etas > 120% pour le chauffage d'un bâtiment comportant 30 logements :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-166 Remplacement d'une chaudière au fioul	29 928 €	24 360 €	16 495 €

ISOLATION D'UN RÉSEAU HYDRAULIQUE DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE (France Métropolitaine)

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux et du nombre de mètres linéaires isolés (hors volume chauffé).

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel) par mètre linéaire isolé (hors volume chauffé)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-160	29,58 €	26,68 €	22,04 €

CHAUDIÈRE COLLECTIVE HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux de la puissance de la chaudière, des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire) et du nombre de logements.

Par exemple, pour l'installation d'une chaudière de puissance < à 400 kW pour le chauffage d'un bâtiment comportant 30 logements :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-107	8 265 €	7 116 €	5 307 €

OPTIMISEUR DE RELANCE EN CHAUFFAGE COLLECTIF COMPRENANT UNE FONCTION AUTO-ADAPTATIVE

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire) et du nombre de logements.

Par exemple, pour l'installation d'un optimiseur pour le chauffage d'un bâtiment comportant 30 logements :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-123	1 113,6 €	904,8 €	609 €

ISOLATION DE POINTS SINGULIERS D'UN RÉSEAU

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, de la présence ou non d'un échangeur à plaques, de la température du fluide et du diamètre nominal (DN) de la canalisation isolée.

Par exemple, pour l'isolation d'un réseau sans échangeur à plaques, avec une température de fluide supérieure à 120 °C et un DN > 100 mm :

Critères à respecter	Montant Prime CEE par housse isolante (donné à titre indicatif, non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAR-TH-161	263,32 €	237,8 €	197,78 €

A blue cartoon bear is holding a large white rectangular sign in front of its chest. The bear's head is visible above the sign, and its legs are visible below. The bear has a friendly expression with one eye visible. The sign contains the text "Primes", "Secteur", and "Tertiaire" in a bold, sans-serif font. The word "Primes" is blue, while "Secteur" and "Tertiaire" are yellow.

Primes
Secteur
Tertiaire



Prime bonifiée

RACCORDEMENT D'UN BATIMENT TERTIAIRE À UN RÉSEAU DE CHALEUR

Le montant de la prime est fonction de la surface chauffée du bâtiment.

Par exemple, pour le raccordement d'un bâtiment avec
une surface intérieure chauffée jusqu'à 7 500 m² :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-127 Remplacement d'une chaudière au charbon, fioul ou gaz Le réseau de chaleur est alimenté majoritairement par des énergies renouvelables	63 800 €		



Prime bonifiée

POMPE À CHALEUR COLLECTIVE À ABSORPTION DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux,
du type de PAC(efficacité énergétique et puissance thermique nominale),
des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire), du type de locaux
(bureaux, santé, hôtellerie ...), de la surface chauffée et du type de
combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple, pour l'installation d'une PAC avec une puissance thermique
nominale ≤ 400 kW et une efficacité énergétique $> 126\%$
pour le chauffage de bureaux :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel) par m ² de surface chauffée		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-140 Remplacement d'une chaudière au charbon ou au fioul	8,12 €	6,61 €	4,41 €



Prime bonifiée

CHAUDIERE BIOMASSE COLLECTIVE

Le montant de la prime est fonction de la puissance de la chaudière et des besoins annuels en chaleur et du type combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple, pour l'installation d'une chaudière biomasse d'une puissance > à 500 kW avec une quantité de chaleur de 1 000 MWh/an :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-157 Remplacement d'une chaudière au fioul	78 880 €		



Prime bonifiée

POMPE À CHALEUR COLLECTIVE DE TYPE AIR/EAU OU EAU/EAU

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, du type de PAC (puissance, Etas), des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire), du type de locaux (bureaux, santé, hôtellerie...) et du type de combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple, pour l'installation d'une PAC avec une puissance > 400 kW et un COP > 4 pour le chauffage de bureaux :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel) par m ² de surface chauffée		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-113 Remplacement d'une chaudière au charbon ou au fioul	13,92 €	11,41 €	7,52 €



Prime bonifiée

POMPE A CHALEUR À MOTEUR GAZ DE TYPE AIR/EAU

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux, du type de PAC (puissance, COP), des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire), du type de locaux (bureaux, santé, hôtellerie ...) et du type de combustible qu'elle remplace (gaz, charbon ou fuel).

Par exemple, pour l'installation d'une PAC avec une puissance > 400 kW et un COP > 1,6 pour le chauffage de bureaux en remplacement d'une chaudière fonctionnant au charbon ou au fioul :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel) par m ² de surface chauffée		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-141 Remplacement d'une chaudière au charbon ou au fioul	10,09 €	8,24 €	5,45 €

ISOLATION D'UN RÉSEAU HYDRAULIQUE DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE (France Métropolitaine)

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux et du nombre de mètres linéaires isolés (hors volume chauffé).

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel) par mètre linéaire isolé (hors volume chauffé)		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-146	24,94 €	23,2 €	20,88 €

CHAUDIÈRE COLLECTIVE HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le montant de la prime est fonction de la localisation des travaux de la puissance de la chaudière, des usages (chauffage et/ou eau chaude sanitaire) et du type de locaux (bureaux, santé, hôtellerie...).

Par exemple pour l'installation d'une chaudière de puissance < à 400 kW pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de bureaux :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel) par m ² de surface chauffée		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-102	2,49 €	2,09 €	1,39 €

SYSTÈME DE GESTION TECHNIQUE DU BATIMENT POUR LE CHAUFFAGE ET L'EAU CHAUDE SANITAIRE

Le montant de la prime est différent selon qu'il s'agit de l'acquisition d'un système ou de l'amélioration d'un système existant.

Il est fonction du type de système (classe A ou B), des usages gérés par le système (chauffage, climatisation, ECS, éclairage et auxiliaire) et du type de locaux (bureaux, santé, hôtellerie ...).

Par exemple, pour l'installation dans des bureaux d'un système de classe A (acquisition) gérant l'ensemble des 5 usages :

Critères à respecter	Montant Prime CEE (donné à titre indicatif, non contractuel) par m ² de surface gérée par le système		
	H1	H2	H3
Respect des conditions de la fiche BAT-TH-116	5,65 €	4,62 €	3,08 €

Un partenaire de confiance

Travailler avec Butagaz, c'est s'engager avec un partenaire de confiance.

Notre équipe se tient à votre disposition pour vous aider à chaque étape et assurer un accompagnement de qualité.



**Paiement
rapide**



**Accompagnement
personnalisé**



**Possibilité de
commissions**



**Process
dématérialisé**



Vous avez un projet ? Contactez-nous !

 **08 10 10 96 10**

 **cee@gaz-europeen.com**